

ouvert dans cette région, fraye la voie aux colons, ces derniers occupent les terres, et les deux industries marchent de pair en s'entraîdant. Les autres centres de colonisation, aux lacs Témiscouangue et Nominiguc, et dans les divers cantons du Nord, sont aussi prospères et continuent de recevoir l'attention et les soins assidus de M^{gr} Labelle, qui les a créés.

PRESSE AGRICOLE.—La presse agricole de la province compte le même nombre de journaux qu'en 1888. Nous pourrions cependant compter pour un des nôtres *L'Agriculteur*, journal français publié dans les intérêts de la colonisation et de la classe agricole, à Saint Boniface, Manitoba. Cette feuille contient des renseignements précieux pour ceux de nos concitoyens qui veulent émigrer dans le Nord-Ouest canadien.

BIBLIOTHÈQUE AGRICOLE—Voici, dans l'ordre de leur apparition, les noms de quelques volumes et brochures se rapportant à l'agriculture, qui ont été publiés en 1889 et dont nous avons donné une appréciation dans le Journal. *Rapport sur les fermes expérimentales.*—Bulletin No. 4 de la ferme expérimentale centrale, Ottawa.—*Traité sur la culture du raisin sauvage.*—*La lutherie, l'élevage, la culture et les mines dans le grand Nord-Ouest canadien.*—*Le septième rapport de la société d'industrie laitière de la province de Québec*—*Les rapports de la ferme expérimentale d'Ottawa, pour 1888.*—Bulletin No. 5 de la ferme expérimentale, Ottawa.

Voilà à peu près tout le résumé de l'année agricole 1889. Nous terminons cette courte revue que nous venons d'en faire, avec de légitimes sentiments d'espérance en la nouvelle année. L'an dernier, à pareille époque, nous n'avions qu'une misère; à assigner et une bien sombre perspective pour l'année qui commençait. Cependant, à force de travail, d'économie et de résignation, nous avons pu attendre les récoltes nouvelles sans trop souffrir, et en continuant d'économiser et de travailler avec énergie, grâce à la bonne année dont Dieu nous a gratifiés, nous aurons vite oublié les épreuves dont la Providence nous a frappés pour ne nous rappeler que les libéralités dont nous avons été l'objet de sa part pendant l'année 1889.

J. C. CHAPUIS.

La Gazette des Campagnes

Nos meilleurs souhaits de longue vie et de prospérité à *La Gazette des Campagnes* notre compagne en journalisme agricole dans la province de Québec, à l'occasion du vingt-septième anniversaire de sa fondation.

CONSEIL D'AGRICULTURE.

Le Conseil d'agriculture, tel que reconstitué par un ordre en conseil daté du 2 septembre, 1889, a tenu sa première réunion les mercredi et jeudi, 20 et 21 novembre dernier, à Québec.

L'hon. Col Rhodes, commissaire de l'agriculture et président de l'ancien conseil, a été élu président du nouveau, mais a ensuite résigné cette charge pour des raisons spéciales, en priant le Conseil de mettre à sa place l'hon. M. H. G. Joly, ce qui a été fait.

Voici les principales questions qui ont été discutées dans cette réunion qui a occupé quatre séances : Observation des règlements du Conseil par les sociétés d'agriculture et divers sujets qui s'y rattachent ; — Règlements concernant l'inspection

des étalons, — Ecoles d'agriculture, — Ecoles vétérinaires ; — Journal d'agriculture déclaré organe officiel du Conseil : Commission du livre de généalogie des races bovines et chevalines canadiennes, Mémoire de M. Péioquin sur la culture des légumes et plantes racines. Nous allons résumer en quelques mots ce qui regarde chacun des sujets sus-nommés :

OBSERVATION DES RÈGLEMENTS DU CONSEIL D'AGRICULTURE PAR LES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET LEURS OFFICIERS—Il a été démontré au Conseil qu'un bon nombre de sociétés ne se sont pas conformées aux règlements ordonnant à chaque société de tenir un concours des terres les mieux tenues. Comme la négligence des sociétés sur ce point date de longtemps, le Conseil a unanimement décidé de maintenir strictement le règlement et de retenir à chaque société en défaut le montant qu'elle aurait dû affecter à cette fin. Cependant, si l'an prochain, ces sociétés en défaut font le concours, le montant retenu cette année leur sera payé.

Comme il arrive que certaines sociétés dans leurs assemblées passent certaines résolutions devant être mises à effet avant que leur rapport annuel les indiquant, ait été soumis au Conseil, comme le veut la loi, il a été décidé par le Conseil que les sociétés enverraient au secrétaire du Conseil, après chaque assemblée, un rapport de cette assemblée.

Au sujet du salaire des secrétaires des sociétés, il a été aussi statué par le Conseil, vu que la question ne semble pas résolue clairement, que les frais de poste des sociétés soient à la charge des sociétés et non des secrétaires qui, en certains cas, ont été obligés de les payer, à même leur salaire.

On a au-si décidé que les frais de voyage des directeurs pour assister aux assemblées des sociétés ne doivent pas être payés par les sociétés, mais rester aux dépens des dits directeurs.

Il est enjoint aux sociétés d'observer strictement le règlement du Conseil qui défend de donner des graines fourragères ou autres aux associés pour plus de la moitié de la souscription des dits associés.

RÈGLEMENTS CONCERNANT L'INSPECTION DES ÉTALONS.—Il a été passé par le Conseil, dans deux réunions antérieures, des règlements concernant l'inspection des étalons devant être achetés par les sociétés d'agriculture, ou étant présentés pour être primés dans les expositions. Pour l'exécution de ces règlements, il a été nommé deux médecins vétérinaires officiels, et l'on objecte que ce nombre n'est pas suffisant dans beaucoup de cas. Pour obvier à cette objection, le Conseil avise l'hon. commissaire de l'agriculture de nommer, au besoin, d'autres médecins-vétérinaires, lorsqu'il en sera requis par les intéressés.

Relativement à ces mêmes règlements, il a été décidé que les certificats donnés aux étalons achetés ou primés ne vaudront que pour la saison pendant laquelle ils auront été accordé. Il en sera de même pour les étalons loués aux sociétés.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.—Le Conseil semble d'opinion que les écoles d'agriculture, actuellement existantes, à part celle de Richmond dont il est question plus loin d'une manière spéciale, doivent être maintenues, mais à condition qu'on y fasse des réformes considérables, afin d'y relever le niveau de l'enseignement agricole théorique et pratique.

On a été d'accord à déplorer le fait que, bien que nous ayons dans la province trois écoles d'agriculture subventionnées par le gouvernement, beaucoup de nos jeunes gens vont à l'étranger pour étudier l'agriculture. Cela seul indique que nos écoles, malgré le bien qu'elles ont pu faire par le passé, ne sont pas à la hauteur de la position qu'elles devraient occuper.

Au sujet de la petite subvention payée à chaque élève dans les écoles, pour son travail, il a été décidé qu'on ne commencerait à la payer que deux mois après l'entrée de l'élève, s'il reste à l'école après ce laps de temps, et que, s'il part avant